Image not found or type unknown

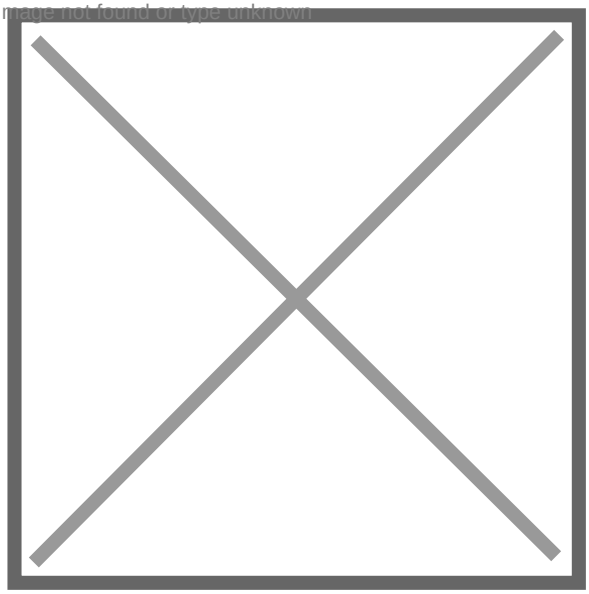

Cdi aprés combien de contrats ?

Par **minibus34330**, le **26/01/2009** à **16:37**

j'ai effectué un remplacement pour maladie (la personne n'est toujours pas revenue)
a la poste 1°contrat du 5/05 au 17/05 puis signé un avenant au contrat 18/05 au 4/06 . Puis consécutivement un 2° contrat du 5/06 au 3/07 et un avenant du 4/07 au 31/08 .puis un 3° contrat du 1/09 au 13/09. puis encore un contrat du 3/11 au 17/11 .

existant un "poste vacant", puis je exiger aux resssources humaines de m'enbaucher, + der deux contrat consécutifs. sinon existe-il d'autres recours

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés